

5- 1/2
Québec

Gouvernement du Québec
Député de Frontenac
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

Note sur l'administration des programmes de gestion des risques

- En novembre 2009, le gouvernement a annoncé un plan de redressement des programmes de gestion des risques afin de faire face à la croissance des coûts de l'ASRA et à la situation déficitaire de La Financière agricole (FADQ).
- Le plan de redressement comportait une hausse de l'enveloppe budgétaire de 305 M\$ à 630 M\$ et la prise en charge du déficit accumulé de la FADQ de 1 G\$. Le plan de redressement comportait des conditions et des modalités en regard de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire qui ont été adoptées par la FADQ.
- En juin 2010, le conseil d'administration a adopté différentes mesures permettant d'atténuer l'impact de la mesure d'efficacité dans le secteur du veau d'embouche et de l'agneau.
- En décembre 2010, la FADQ adoptait de nouvelles mesures d'atténuation afin de permettre aux entreprises agricoles de s'adapter.
- Les entreprises de veaux d'embouche et d'agneaux bénéficieront d'une année de transition supplémentaire en regard du paiement sur la base des kilogrammes produits.
- Les producteurs de porcs pourront compter sur une baisse de la prime d'assurance tenant compte de l'évolution du marché au cours des derniers mois, ce qui leur assure davantage de liquidité en 2011.
- La FADQ utilise l'enveloppe budgétaire consentie par le gouvernement pour l'ensemble de ses programmes. Pour l'année 2010-2011, ces sommes sont réparties de la façon suivante :
 - 402 M\$ de contribution au Fonds ASRA;
 - 20 M\$ de contributions au Fonds d'assurance-récolte (ASREC);
 - 66,5 M\$ de contributions au titre du programme Agri-Québec;
 - 13 M\$ de contributions au titre du programme Agri-Investissement;
 - 62 M\$ de contributions au titre du programme Agri-Stabilité;
 - 25 M\$ pour les différents programmes de subventions pour la relève agricole et la contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, lequel garantit un portefeuille de 4,3 G\$ de prêts aux entreprises;
 - 33 M\$ pour la quote-part du gouvernement du Québec aux coûts d'opération de La Financière agricole, lesquels sont de l'ordre de 57 M\$.

5-

2/2

- La Financière agricole est également responsable de gérer les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et le programme d'assurance récolte. Ces sommes totalisent 137 M\$ pour l'année 2010-2011. Au total, c'est donc plus de 760 M\$ de contributions gouvernementales qui sont investis dans la présente année financière pour soutenir les entreprises agricoles québécoises en matière de gestion des risques.

Le ministre s'est engagé au nom du gouvernement à permettre à la FADQ de conserver tout surplus budgétaire et à les réinvestir au bénéfice des producteurs et productrices agricoles.

- Aussi, en regard de cet engagement, le ministre est disposé à indiquer à la FADQ qu'elle peut verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité au titre de mesure d'atténuation supplémentaire les surplus réalisés, et ce, pour les exercices financiers prenant fin le 31 mars 2013 sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure.
- Toute mesure en ce sens devra se faire dans le respect du cadre budgétaire et après versement au Fonds ASRA des contributions requises par les analyses actuarielles effectuées dans le cadre de l'administration des programmes. Au 31 mars 2013, le bilan de la situation financière de La Financière agricole sera réalisé tel que prévu. Ainsi, l'opportunité de reconduire ces mesures pourra être considérée.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation



LAURENT LESSARD